Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260616-0506202607-DE

Commune de Calanhel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0506202607

Séance du 05 juin 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 28/05/2026
Date d'affichage :
Procurations : 2

Le 05 juin 2026 à 20h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents :	JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, LE BRIS Véronique, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, LABAT-L'HELIAS Envel, HAMON Fanny
Etaient absents :	CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie
Procuration :	BOURDONNEC Nathalie à JOBIC Cyril et CHAMBRY Erwan à BRIAND Thierry
Secrétaire de séance :	LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la délibération approuvant le procès-verbal envoyé par courriel le 3 avril 2026 de la séance du 21 mars a été omise, il convient donc de soumettre à l'approbation des élus présents lors de cette séance, après prise en compte d'éventuelles remarques.

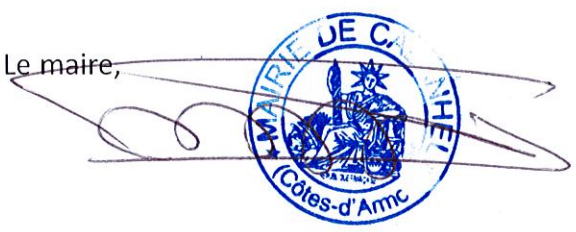
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'approuver le procès-verbal du 21 mars 2026.

Fait à Calanhel, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

Le maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC